



PREFECTURE DE TARN-ET-GARONNE

LE PLAN de RELANCE DE L'ECONOMIE EN TARN-ET-GARONNE



15 janvier 2010



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PRÉFECTURE DE TARN ET GARONNE

LE PRÉFET

Montauban, le 29 janvier 2010

Mesdames et Messieurs les maires,

Comme vous le savez, afin d'atténuer les effets de la crise financière et économique sur notre pays, le gouvernement a mis en œuvre à partir de septembre 2008 un plan de relance de l'économie.

Ce plan de relance comporte de nombreuses mesures relevant de cinq volets :

- le soutien aux entreprises,
- des mesures de soutien au pouvoir d'achat et à l'emploi,
- un effort en faveur du logement,
- un effort d'investissement de l'Etat,
- et un soutien à l'investissement des collectivités.

Les services territoriaux de l'Etat se sont efforcés depuis l'origine d'assurer une mise en œuvre rapide des dispositions du plan.

Je vous adresse, sous ce pli, pour votre bonne information, un document récapitulatif, qui fait ressortir l'ensemble des actions menées au profit des ménages, des entreprises ou bien des institutions et services publics, et leur impact financier, pour le département de Tarn et Garonne.

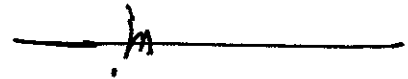
Au total, le volume financier des différentes dispositions prises dans le plan de relance représente un effort significatif de l'Etat de l'ordre de **80 Millions d'euros**.

Cet effort se répartit entre des aides directes et investissements de l'Etat, la prise en charge de primes et dispositifs de solidarité, des prêts et garanties de prêts ainsi que des remboursements anticipés (FCTVA notamment).

... / ...

Je vous souhaite bonne réception de ce document (qui est également mis en ligne sur le site Internet de la préfecture - <http://www.tarn-et-garonne.pref.gouv.fr/>) et reste à votre disposition pour toutes précisions.

Je vous prie d'agréer, Mesdames et Messieurs les maires, l'assurance de ma considération très distinguée.



Fabien SUDRY

LA RELANCE EN QUELQUES CHIFFRES

17 650 = Nombre de ménages de Tarn-et-Garonne bénéficiaires de la prime de solidarité active de 200 €

12 228 = Nombre de familles de Tarn-et-Garonne devant percevoir la prime de 150 € pour les familles modestes

99 = Nombre d'entreprises de Tarn-et-Garonne ayant eu recours au dispositif de la médiation du crédit

79 = Nombre de collectivités territoriales engagées à ce jour dans l'effort de relance

Dès les premiers symptômes de la crise économique et financière, en septembre 2008, les services de l'Etat se sont mobilisés pour mettre en œuvre avec diligence les mesures arrêtées par le Gouvernement sous l'impulsion du Président de la République.

Ces mesures ont été mises en place en 3 vagues successives :

- les premières mesures ont porté sur l'accès au crédit et sur l'augmentation du nombre de contrats aidés
- le 4 décembre a été lancé le plan de relance proprement dit comportant 21 mesures très diverses mais concordantes dans l'objectif de relancer l'économie par l'investissement
- le dispositif s'est trouvé complété début 2009 par des mesures spécifiques prises dans le cadre du pacte national pour l'automobile puis lors du sommet social du 18 février

Le Tarn-et-Garonne bénéficie très directement de la plupart des dispositifs mis en place pour décliner tous ces engagements.

La plupart des mesures sont d'ores et déjà opérationnelles. De nombreux projets ont été mis en œuvre.

Depuis le 6 avril 2009, une des mesures du plan de relance est déjà concrètement ressentie par 17 650 ménages de Tarn-et-Garonne avec le versement de la prime de solidarité active de 200 € qui anticipe la généralisation du revenu de solidarité active. Cette prime exceptionnelle et définitivement acquise soutiendra le pouvoir d'achat des plus modestes.

La période de crise profonde que nous traversons doit, en premier lieu, nous conduire à une mobilisation convergente et exceptionnelle. C'est le sens du plan de relance auquel les collectivités publiques comme les entreprises qui se situent dans des secteurs porteurs sont appelées à ajouter leurs propres efforts.

Cette période difficile doit aussi être mise à profit pour préparer l'avenir et mettre le département en situation de rebondir dès les premiers signes de reprise économique.

Deux préoccupations sont d'ores et déjà prises en compte par les dispositifs nationaux :

- permettre aux entreprises de franchir le cap sans se séparer d'une main d'œuvre généralement qualifiée et compétente. C'est le sens du renforcement de l'indemnisation du chômage partiel qui est passée de 50 à 60 % en début d'année et qui peut être, depuis le 1^{er} mai, de 75 % dans le cadre d'une convention d'activité partielle de longue durée. Dans le même but, le dispositif FNE-formation est simplifié et relancé afin d'orienter les entreprises vers la formation de leurs salariés pendant cette période de baisse d'activité. La gestion prévisionnelle des emplois et des compétences est également encouragée.
- lancer des programmes de recherche et de développement technologiques à même de conférer aux entreprises une nouvelle longueur d'avance.

FICHES THEMATIQUES

SOMMAIRE

Fiche n° 1 - Le soutien aux entreprises

Fiche n° 2 - La solidarité et le soutien à l'emploi

Fiche n° 3 - Un effort exceptionnel en faveur du logement

Fiche n° 4 - Un effort exceptionnel d'investissement de l'Etat

Fiche n° 5 - Le soutien à l'investissement des collectivités

LE SOUTIEN AUX ENTREPRISES

L'essentiel

Les mesures en faveur des entreprises allient des remboursements anticipés d'impôts (crédit impôt recherche, créances de report en arrière de déficits, mensualisation des remboursements de crédits de TVA...), des réductions d'impôts (exonération totale de taxe professionnelle des investissements réalisés entre le 23 octobre 2008 et décembre 2009), des garanties (OSEO pour les PME, SIAGI société de caution mutuelle de l'artisanat et des activités de proximité pour l'artisanat et le petit commerce), des prises de participations (Fonds Stratégique d'Investissements (FSI) et Fonds de Modernisation des Equipementiers de l'Automobile (FMEA), un traitement adapté des créances fiscales et la mise en place de la médiation du crédit.

Est intervenue également la suppression de l'inscription au privilège du trésor des délais de paiement accordés par l'Etat pour le règlement des dettes fiscales et sociales des entreprises dès lors que le plan de règlement qui leur a été accordé est respecté.

Les modalités de saisine de la commission des chefs de service financiers et des représentants des organismes de recouvrement des cotisations sociales et de l'assurance chômage ont été simplifiées. Cette commission, présidée par le Trésorier-Payeur Général, vient en aide aux entreprises qui éprouvent des difficultés à s'acquitter de leurs dettes fiscales et sociales, en leur proposant des plans d'apurement pouvant aller jusqu'à 24 mois.

Les exploitations agricoles bénéficient pour leur part de mesures spécifiques consacrées à leur performance énergétique : l'arrêté préfectoral fixant les modalités de mise en œuvre des aides a été pris en Midi-Pyrénées le 7 avril 2009, et déjà plusieurs dossiers sont en cours de montage dans notre département mobilisant 210 000 €.

La prime « à la casse » est versée pour toute mise à la casse d'un véhicule âgé de plus de 10 ans assortie du rachat d'un véhicule « propre » neuf.

Enfin, l'Etat a porté le 19 décembre dernier, le montant du premier acompte de ses marchés publics de 5 à 20 %.

Le chiffrage des mesures

Augmentation des capacités d'intervention d'OSEO	85 dossiers pour plus de 7 M€ de prêts 50 dossiers pour 4,959 M € de garanties de prêts
Remboursement anticipé du crédit impôt recherche	63 entreprises pour 3,12 M € (situation au 31/11/09)
Reports en arrière de déficits (restitution accélérée de la créance)	58 entreprises pour 1,230 M € (situation au 31/10/09)
Nombre d'entreprises ayant sollicité le médiateur du crédit	99 entreprises, dont 77 dossiers acceptés, 45 issues favorables, soit un taux de succès de 71 %.
Nombre d'entreprises ayant bénéficié d'un gain en trésorerie depuis janvier 2009 (remboursements anticipés d'acomptes d'impôt sur les sociétés)	111 entreprises pour 1,184 M€ (situation au 31/11/09)
Nombre d'entreprises ayant obtenu des plans de règlement	61 entreprises (situation au 30/12/09)
Prime à la « casse »	1 482 000 € pour 1 482 véhicules
Plan de performance énergétique des exploitations agricoles	210 000 € d'aides

LA SOLIDARITE ET LE SOUTIEN A L'EMPLOI

L'essentiel

Le plan de relance de l'économie comporte un volet très conséquent consacré à l'emploi et à la solidarité nationale.

Au titre de l'emploi

-l'aide à toute nouvelle embauche, en CDD comme en CDI, effectuée en 2009 par les entreprises de moins de 10 salariés (dispositif « zéro charge »). Cette aide a pour effet d'annuler les charges patronales résiduelles au niveau du SMIC où elle représente environ 185 €/mois.

-le renforcement des contrats aidés (Contrats d'AVenir –CAV-, Contrats d'Accès à l'Emploi –CAE- et Contrats Initiative Emploi –CIE-), en nombre comme en montant de leur prise en charge par l'Etat. Ainsi, la subvention de l'Etat est-elle portée, à compter du 1^{er} avril 2009, à 90 % pour les contrats du secteur non marchand (CAE). Tous ces contrats peuvent être assortis de périodes d'immersion en entreprises du secteur marchand. La mise en place au 1^{er} janvier 2010 du contrat unique d'insertion (CUI) modifie tout en la simplifiant l'architecture des contrats aidés du plan de cohésion sociale et crée un nouvel instrument d'insertion, plus équitable pour les salariés et plus souple pour les employeurs. Les objectifs fixés pour le 1^{er} semestre 2010 sont très proches, voire supérieurs à ceux de 2009 .

-afin de soutenir l'accès à l'emploi des jeunes, la mise en place à compter du 1^{er} juin 2009 :

- « du CAE passerelle », contrat conclu sur des postes à compétences transférables dans le secteur marchand,
- de moyens supplémentaires permettant le doublement du nombre de Contrats Initiative Emploi (CIE)
- des moyens supplémentaires à compter du 1^{er} janvier 2010 pour renforcer le rôle pivot des missions locales dans l'accompagnement des jeunes les moins qualifiés.

-l'augmentation du contingent annuel d'heures indemnisables au titre du chômage partiel qui est passé de 800 à 1 000 heures par an et par salarié pour toutes les branches professionnelles

-l'allongement de la durée de prise en charge au titre de la fermeture temporaire de l'entreprise, qui passe de 4 à 6 semaines

-la revalorisation de l'indemnisation des salariés subissant une période d'activité réduite.

Le chiffrage des mesures

<p>Recours au chômage partiel et mobilisation du dispositif APLD</p>	<p>Chômage partiel : - 437 422 heures demandées (1 521 593 € prévus), dont : 159 630 heures indemnisées (464 363 € consommés) au 31.12.2009</p> <p>Activité Partielle de Longue Durée (APLD) : - 7 conventions conclues pour un volume total de 156 497 heures autorisées (33 006 heures indemnisées, soit 96 376 €, au 31.12.2009)</p>
<p>Dispositif « zéro charge » Nombre d'emplois créés</p>	<p>3 635 réalisés</p>
<p>Soutien à l'entrée dans la vie active -contrats de professionnalisation (prime de 1000 ou 2000€) -contrats d'apprentissage (zéro charge apprentis+prime de 1800 €)</p>	<p>355 contrats 1008 contrats</p>
<p>Soutien à la création d'emplois (personnes entrées dans le dispositif depuis le 01/01/2009) - nombre de CIE - nombre de CAE - nombre de CAV</p>	<p>446 CIE 1 288 CAE 259 CAV</p>

Au titre de la solidarité nationale

-Le versement d'une prime de solidarité active de 200 € anticipant sur l'entrée en vigueur du RSA. En Tarn-et Garonne, son versement concerne 17 650 ménages.

-L'attribution par la CNSA et par l'Etat de compléments de crédits pour les budgets 2009 dans les domaines du handicap, de la dépendance et de l'urgence sociale.

-L'attribution d'une prime de 500 € à toute personne ayant :

- travaillé entre 2 et 4 mois seulement dans les 28 derniers mois et, à ce titre, ne pouvant pas bénéficier des dispositions de la nouvelle convention d'assurance chômage

- une fin de contrat de travail intervenant après le 01/04/09

-Enfin, pour la politique de la ville, une enveloppe de 20 000 € a été engagée afin de renforcer l'insertion sociale et professionnelle des jeunes en faveur des quartiers prioritaires.

Le chiffrage des mesures

Crédit d'impôt attribué aux foyers fiscaux dont le revenu imposable par part est inférieur à 12 475 €	20 326 foyers pour un montant de 3,59 M €
Prime de solidarité active de 200 € versée à compter du 6 avril 2009	3,53 M € au bénéfice de 17 650 ménages
Prime de 150 € pour les familles modestes versée à compter du 10 juin 2009	1,834 M € au bénéfice 12 228 familles
Augmentation de 6,9% du minimum vieillesse (hausse de 633 à 677€ par mois au 1 ^{er} avril 2009) Versement à compter du 11 mai 2009	1 684 bénéficiaires pour 666 864 €
Augmentation de 4,4 % de l'allocation adulte handicapé (hausse de 652 à 667 puis 681 € par mois au 1 ^{er} septembre 2009) Versement à compter du 5 mai 2009	4 308 personnes pour 621 374 €
Prime de 500 € pour les travailleurs précaires	78 personnes pour 39 000 €

UN EFFORT EXCEPTIONNEL EN FAVEUR DU LOGEMENT ET DE LA SOLIDARITE

L'essentiel

Pour soutenir la construction de logements et venir en aide aux ménages, l'Etat met en place les mesures nouvelles suivantes :

□ Un programme exceptionnel de construction de logements locatifs sociaux en 2009 :

- Objectif supplémentaire de financement de logements locatifs sociaux.
- Majoration de 1000 € de la subvention de l'Etat pour les logements très sociaux financés avant le 30 juin, visant à une accélération des mises en chantier. En Tarn-et-Garonne, cette anticipation de mise en chantier concerne à ce jour **176 logements**, pour un montant de travaux de **9,27 M€** sur un total de 359 logements prévus comme objectif 2009 (subvention complémentaire de l'Etat de **176 000 €**).
- Poursuite de l'opération exceptionnelle d'acquisition de logements en « vente en état futur d'achèvement » initiée fin 2008 suite à la crise de l'immobilier. En Tarn-et-Garonne, 3 opérations représentant 48 logements ont été réalisées dans ce cadre.

□ La relance de l'accession sociale à la propriété

- Doublement du montant du prêt à 0 % (en 2009) pour l'achat de logements neufs par des personnes réalisant une première accession. 450 prêts ont été réalisés correspondant à 15,964 M €.
- Augmentation du nombre de logements pouvant bénéficier du dispositif Pass foncier et soutien exceptionnel de l'Etat aux collectivités territoriales en vue de les inciter à mettre en place le dispositif : en Midi-Pyrénées, l'objectif est de 1700 Pass foncier en 2009. En Tarn-et-Garonne, 232 logements sont déjà prévus à ce titre.

□ L'accélération des projets de rénovation urbaine avec un complément de crédits ANRU de 569 K € pour le Tarn-et-Garonne (montant total des travaux 12,37 M €).

□ L'amélioration de la performance énergétique des logements existants (dans la suite du « Grenelle de l'environnement ») :

- Création de l'éco-prêt à 0 % : il est destiné à aider les particuliers à améliorer la performance de leur logement (distribution du prêt par les réseaux bancaires). 247 prêts ont été réalisés correspondant à 4,100 M€.

☐ La rénovation de logements des propriétaires occupants modestes au titre de la lutte contre l'habitat indigne et/ou des travaux de rénovation thermique

• Subventions de l'ANAH à destination des propriétaires occupants de ressources modestes en vue de travaux d'économie d'énergie cumulables avec l'éco-prêt 0 %
302 logements sont prévus pour bénéficier de cette aide. A ce jour, 187 logements sont déjà financés et ont fait l'objet de 567 897 € de subvention.

☐ La lutte contre l'habitat indigne dans les opérations faisant l'objet de dispositifs contractuels programmés et humanisation des structures d'hébergement

• Augmentation des dotations à destination des programmes les plus actifs en matière de lutte contre l'habitat très dégradé et insalubre (37 logements financés, occupés par leur propriétaire ou en location) Capacités exceptionnelles de financement pour l'humanisation des structures d'hébergement avec 98 636 € engagés (2 structures d'accueil concernées dans le département pour 26 places : Emmaüs à Lavilledieu-du-Temple et Espace et Vie à Moissac.

Outre les objectifs premiers de satisfaction des besoins en logements, de lutte contre la précarité énergétique et d'amélioration de qualité des hébergements, ce volet du plan de relance a vocation à soutenir directement l'activité du secteur construction.

UN EFFORT EXCEPTIONNEL D'INVESTISSEMENT DE L'ETAT

L'essentiel

Face au ralentissement économique, l'Etat a accéléré en 2009, la réalisation des grands programmes d'équipement contractualisés ou non ainsi que la rénovation de son propre patrimoine.

Cet effort exceptionnel d'investissement comporte également de nouveaux projets prêts à être lancés, mais qui n'avaient pas pu être financés jusqu'à présent.

Au 15 janvier 2010, l'ensemble des projets engagés ou en cours d'engagement recensés à ce stade en Tarn-et-Garonne mobilise une contribution supplémentaire de l'Etat de **3,5 M€**, à laquelle s'ajoutent les investissements opérés par les établissements publics et les grandes entreprises publiques. Au total, le plan de relance générera **26 M€ de travaux**.

Le détail des investissements de l'Etat pour son patrimoine

Amélioration du patrimoine de la justice	Tribunal de Grande Instance de Montauban Maison d'arrêt	210 000 € 20 000 €
Patrimoine Défense	Travaux dans diverses implantations militaires de Tarn-et-Garonne	3 033 000 € dont 2 800 000 € (y compris revisions de prix) pour la caserne Marescot 31ème RG de Castelsarrasin
Etat exemplaire: rénovation du patrimoine immobilier de l'Etat	Hôtel des Intendants Marcel Unal	217 200 € 40 000€
TOTAL		3 520 200 €

Le détail des investissements des établissements publics et grandes entreprises publiques

	Opérations	Coût
Voies navigables de France	Sécurité, digues, entretien	394 000 €
CNPE Golfech	Rénovation des installations et aménagement de locaux	6 984 000 €
TOTAL		7 378 000 €

Le détail des investissements soutenus par l'Etat

	Opérations	Coût	Soutien de l'Etat
Culture-préservation du patrimoine Restauration des monuments historiques	Abbaye de Belleperche	900 000 €	360 000 €
Logement- ANRU	Construction de 68 logements Cité Sellier	9 040 253 €	459 192 €
	Construction de 66 logements (3 opérations)	4 873 459 €	109 477 €
Hôpital de Montauban	Travaux de sécurité	430 000 €	430 000 €
Clinique Lou Camin	Travaux de sécurité	20 000 €	20 000 €
TOTAL		15 263 712 €	1 378 669 €

Par ailleurs, la création de structures pour personnes âgées ou adultes handicapés est facilitée par l'attribution anticipée de dotations de fonctionnement au titre des années 2010, 2011, 2012. Cette mesure permet aux promoteurs d'entreprendre les travaux, étant assurés du financement des coûts de fonctionnement à l'ouverture de leur établissement.

Sont concernées :

- 26 places à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) de Caylus
- 30 places à l'Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) Saint Orens de Montauban
- 25 places au Foyer d'Aide Médicalisée (FAM) de St Etienne de Tulmont

Les travaux générés par ces décisions s'élèvent à un montant de 6 M €.

LE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT DES COLLECTIVITES

L'essentiel

Les collectivités territoriales sont des acteurs majeurs de l'investissement public.

⇒ C'est pourquoi l'Etat a décidé de soutenir leurs investissements par une mesure exceptionnelle.

Le système retenu se veut simple. Il consiste à reverser de façon anticipée le Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA) dû sur les investissements 2008 des collectivités dont les dépenses d'investissement s'accroîtront en 2009 par rapport à la moyenne des quatre années antérieures.

Fin octobre, **25 M €**, dont **14 M € au titre du remboursement anticipé du FCTVA**, ont été reversés à ce titre à **79 collectivités de Tarn-et-Garonne**, qui ont souscrit à ce dispositif. En 2009, elles ont prévu d'investir 54 835 049 € supplémentaires par rapport à la moyenne de leurs investissements des 4 années précédentes.

Au total, ces 79 collectivités investiront **142 212 989 €**.

⇒ C'est aussi pourquoi en Tarn-et-Garonne, la répartition de la dotation globale d'équipement (DGE) et de la dotation de développement rural (DDR), soit au total 3.3 M€, a été accélérée en 2009, mais subordonnée à la production par les communes ou EPCI maîtres d'ouvrage, d'une preuve d'engagement des opérations avant la fin de l'année. Le montant des travaux ainsi soutenus s'élève à 14 M €.